

دس  
CJ  
X  
H  
A

**République Islamique de Mauritanie**

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et  
du Patrimoine Minier**

**(ANARPAM)**

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour  
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

**PV N° 062**

**Objet** : Maintenance des outils et équipements du Laboratoire  
d'analyse Minérale de l'ANARPAM pour l'année 2025.

**Session du 25 Juin 2025**

J'approuve le contenu du PV  
de la Commission ad-hoc.  
25.06.2025

(Signature)

## Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 25 Juin à 12h 05 mn, la Commission ad'hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Maintenance des outils et équipements du Laboratoire d'analyse Minérale de l'ANARPAM pour l'année 2025.**

### **Etaient présents :**

M. Med Mohamed Lemine El Houssein, Directeur du Laboratoire et des Services Techniques, Président ;

### **Membres :**

- M. Ahmed Vadel SIDI, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Souleimane Mohamed M'BARECK, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA ; Consultant, Membre ;
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj, Cadre à la DAF, Membre, Secrétaire de la séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

- 1. SOMEDIB**
- 2. METINE MEDICAL**
- 3. MACOLAB**

*L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :*

<b>Critères</b>	<b>Notes</b>
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	<b>100 points</b>

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

**Conclusion :**

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **SOMEDIB** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant d'**Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Virgule Deux (1 488 999.2 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

**Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.**

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier**, et publié sur le site de l'ANARPAM.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

**Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.**

Fait le 25/06/2025 et ont signé  
Le président de la Commission ad 'hoc  
**Med Mohamed Lemine El Houssein**

**Members:**

- M. Ahmed Vadel SIDI ;
- M. Souleimane Mohamed M'BARECK ;
- M. Mohamed El Mokhtar Dahmada ;
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj ;

